



Association Place au Vélo Marsan
Maison des associations René Lucbernet
6, rue du 8 mai 1945
40000 MONT-DE-MARSAN

✉ contact@placeauvelomarsan.fr
<https://www.placeauvelomarsan.fr>

Membre de la FUB (*Fédération des Usagers de la Bicyclette*)

Nos questions aux candidats aux élections municipales et communautaires sur la place du vélo et la mobilité à Mont-de-Marsan et son agglomération

CONSTAT / ÉTAT DES LIEUX

- ◆ La ville de Mont-de-Marsan a obtenu un **F** au dernier baromètre des villes cyclables de la FUB (*Fédération des Usagers de la Bicyclette*), ce qui correspond à une ville considérée par les usagers comme étant "**défavorable**" à la pratique du vélo en milieu urbain.
- ◆ Une pétition, actuellement en ligne, a déjà récolté près de **160 signatures** pour demander des infrastructures qui faciliteraient le déplacement en vélo en toute sécurité.
- ◆ Une "**Vélorution**" est organisée le 22 Février 2020. Elle montrera que le vélo a toute sa place au cœur de nos villes et que les habitants désirent pouvoir se déplacer avec ce moyen de locomotion.
- ◆ Selon un dernier sondage, **60%** des personnes interrogées seraient **prêtes à se déplacer à vélo** en ville si elles pouvaient le faire en **toute sécurité** (source FUB). À Mont-de-Marsan, c'est également le retour que nous font les cyclistes interrogés lors de nos manifestations publiques.
- ◆ Les infrastructures comme les écoles et l'hôpital, ne sont pas desservies par un réseau cyclable sécurisé, alors que ces mêmes établissements sont en attente d'aménagements pour développer l'utilisation du vélo.

QUESTIONS

- ◆ Pratiquez-vous le vélo ? Si oui, à quelle fréquence et où ?
- ◆ Selon vous, l'agglomération Montoise est-elle une ville cyclable ? Pourquoi ?
- ◆ Pensez-vous que la Municipalité (et l'agglomération) a réalisé suffisamment d'actions en faveur des usagers du vélo durant le dernier mandat ?

- ◆ Pensez-vous que le vélo (choix multiples) :
 - est bon pour la santé
 - est bon pour l'environnement
 - est un levier pour favoriser le commerce local
 - est économique
 - est un moyen de transport
 - est pour les sportifs
 - est fait pour tous les âges, quel que soit la condition physique
 - est un vecteur d'inclusion sociale
 - permet d'avoir des quartiers apaisés
 - procure une certaine autonomie aux enfants
 - permet aux Montois de se rencontrer
 - est un moyen de locomotion rapide
 - ne sert à rien

- ◆ Avez-vous d'autres avis sur le vélo et la mobilité ?

NOS ATTENTES

Êtes-vous prêt à vous engager sur les points suivants :

- ◆ Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
- ◆ Avoir un budget dédié au vélo, de 15€ par an et par habitant (il est de 27€ /an/habitant à Amsterdam).
- ◆ Que la place allouée au vélo, ne se fasse pas au détriment des piétons.
- ◆ Apaiser la circulation : repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville ainsi que celle des autres mobilités: marche, vélo, transports en commun; ces modes de déplacement doivent être rendus plus attractifs que la voiture en centre-ville.
- ◆ D'inclure notre association, très en amont de tout projet d'aménagements de voirie (les usagers ne veulent plus subir des choix non judicieux et/ou inadaptés).
- ◆ Désigner :
 - Un ou plusieurs élus "responsables ou adjoints vélo" se déplaçant à vélo ou sensible(s) à la question.
 - Un responsable vélo au service voirie (lui-même usager du vélo serait idéal).
- ◆ Mettre en place un comité vélo régulier (4 fois par an minimum), réunissant ces responsables et les associations d'usagers.
- ◆ Mettre les zones à 30 en conformité avec la loi (aménagements garantissant une vitesse réduite, contre-sens cyclable avec signalisation verticale et horizontale).
- ◆ Appliquer systématiquement les dispositions de la loi Laure lors de tout réaménagement ou de rénovation d'enrobé de la voirie en ville.
- ◆ Créer une "*Journée sans voiture*".
- ◆ Promouvoir une communication active en faveur du vélo.

- ◆ Mettre en place des actions de prévention à destination tant des automobilistes que des cyclistes.
- ◆ Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur les trottoirs et/ou les aménagements cyclables.
- ◆ Créer des stationnements vélo sécurisés avec arceaux pratiques et bien visibles à proximité immédiate des écoles, lieux publics, commerces, lieux de travail.
- ◆ Création d'un **Réseau Express Vélo** (REV), un réseau de pistes cyclables sécurisées et continues y compris aux carrefours, ou ronds points. Toutes les communes de l'agglomération du Marsan seront reliées à la ville-centre. Ce réseau est à démarrer dès le début du mandat et sera échelonné dans la durée avec de nouvelles pistes cyclables sécurisées réalisées chaque année.

Enfin, nous souhaiterions nous entretenir avec vous avant les municipales, en fonction de vos disponibilités.

Merci pour votre participation. Ce questionnaire et les réponses des différents candidats seront mises à la disposition du public sur notre site internet.

Cordialement

Association "Place au Vélo Marsan"